

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 045

Séance du 22 octobre 2025

**PISCINE INTERCOMMUNALE AQUASUD – TRAVAUX DE REMPLACEMENT
DES FILTRES A SABLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 octobre à 10 heures 30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 14 octobre 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE : Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX

M Philippe ESTERELLAS présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des obligations liées à la garantie des équipements, une révision des filtres à sable doit être effectuée tous les dix ans. Cette opération concerne le reconditionnement de la protection cathodique interne des filtres à plancher, ainsi que le remplacement des crêpines de plancher et des masses filtrantes (sable).

Cette opération d'entretien a été intégrée dans le budget prévisionnel 2025, conformément au plan de maintenance pluriannuel des installations.

Éléments d'appréciation

Les filtres à sable concernés font partie d'un ensemble de quatre unités devant être remplacées. Compte tenu du coût global de l'intervention et après concertation avec l'entreprise en charge de la gestion des installations, afin de maintenir les 10 ans de garantie anticorrosion interne d'origine, il a été décidé de planifier les travaux en deux phases :

- une première phase en 2025, les filtres à planche n°2 (grand bassin) et n°3 (petit bassin)
- une seconde phase en 2026, les filtres à planche n°1 (grand bassin) et n°4 (petit bassin)

Cette répartition permet d'assurer la continuité de service tout en maîtrisant les dépenses.

Éléments financiers

Deux devis ont été reçus pour étude comparative.

À l'issue de l'analyse technique et financière, il est proposé la validation du devis de l'entreprise Procath pour la réalisation des travaux de remplacement de deux filtres à sable en semaine 49 (2025), pour un montant de 36 240,00 € TTC, et l'inscription des travaux complémentaires (deux filtres restants) au budget 2026.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise Procath pour la réalisation des travaux de remplacement de deux filtres à sable pour un montant de **36 240,00 € TTC**,
- **DE VALIDER** l'inscription des travaux complémentaires (deux filtres restants) au budget 2026,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le devis relatif à cette prestation.

Ainsi fait et délibéré le 22 octobre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

